

Contexte

Les multiples modifications qui ont été apportées au projet en cours de consultation nous ont fait comprendre la nature de la demande d'autorisation qui a été faite par le promoteur. Nous croyons comprendre qu'il s'agit d'une demande pour un projet ouvert dont les caractéristiques peuvent changer dans le temps tant au niveau des formes que des fonctions.

Nous pensons important dans ce contexte de réaffirmer le point central de notre mémoire:

On ne peut planter des logements dans un quartier aussi marqué par la circulation intense sans faire tous les efforts possibles pour amoindrir les impacts sur les futurs résidents. Comme nous ne pouvons compter dans l'immédiat sur une réduction de la circulation sur le pont et la rue Notre-Dame, il faut essayer d'agir sur les autres axes.

Par conséquent, la limitation et l'apaisement de la circulation sur les rues Ste-Catherine, de Lorimier, René Lévesque et surtout sur la nouvelle rue sont nécessaires à la création d'un milieu de vie un tant soit peu équilibré.

Nouvelles demandes du promoteur

C'est dans ce contexte qu'il faut analyser toutes les nouvelles demandes du promoteur pour modifier ses plans initiaux. Le passage des camions lourds ou l'ouverture et/ou l'accès de stationnements sur la nouvelle rue doivent être bannis de façon formelle pour deux raisons:

- 1) Parce que ce serait le moyen d'empêcher le bruit et la pollution de pénétrer jusqu'au cœur de l'îlot;
- 2) Parce que le volume de circulation supplémentaire peut jouer un rôle d'apaisement si on le déplace sur les rues Delorimier et René Lévesque.

Nouvelle proposition

Par ailleurs, nous avons pris connaissance de deux autres éléments qui peuvent avoir un impact important sur la circulation:

- 1) Le nombre élevé de place de place de stationnement réservé aux commerces (1800);
- 2) Le type de commerces proposé (jusqu'à 10 000 mètres carrés).

Nous demandons à la commission de rejeter ces propositions. L'ajout d'habitation dans un milieu ainsi conçu ne pourrait en aucun cas donner naissance à un milieu de vie décent. Les données sur la pollution produite par la Direction de la santé publique nous permettent même d'affirmer qu'il s'agirait d'un milieu de vie dangereux pour la santé des futurs résidents.